

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 15 Mars 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic s'est réuni sous la présidence de GUILBART Gisèle, Maire.

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M. LE PEN Edouard, M. LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M. FOUILLE Jean-Pierre, M. THOMAZO Jean-Jacques, Mme THOMAZO Josiane, Mme BASTIEN Barbara, M LOUVEL Anthony

Absents excusés : M. LE GALLOUDEC Yves donne procuration à M Edouard LE PEN, Mme LE PALLUD Hélène donne procuration à M LE GAL Denis, Mme CHEREL-LE DEM Anne donne procuration à Mme GUILBART Gisèle

M PHILIPPE Thibault donne procuration à Mme PERNEL Anne-Marie le temps de son retard

Secrétaire de séance : M LE GAL Denis

SOMMAIRE

- *Compte de gestion 2015 du Budget Communal*
- *Compte de gestion 2015 du Budget Poul Fetan*
- *Compte de gestion 2015 du Budget Lotissement*
- *Compte Administratif 2015 du Budget Communal*
- *Compte Administratif 2015 du Budget Poul Fetan*
- *Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement*
- *Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget communal*
- *Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune*
- *Vote du Budget Primitif 2016 Poul Fetan*
- *Vote du Budget Primitif 2016 Lotissement*
- *Vote des taux 2016*
- *Révision du Plan Local d'Urbanisme*
- *Projet d'implantation d'une station radio électrique TDF*
- *Convention 2016 relative au fonctionnement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine "*
- *Subvention exceptionnelle pour les voyages scolaires des enfants de l'école du Chat Perché*
- *Demande de subvention pour le prochain spectacle de Noël aux enfants des écoles communales*
- *Subvention à l'association l'Essor Breton*
- *Prime exceptionnelle à Mme Sylvie jégouzo*
- *Location de la parcelle YL 35 sise Keryvon à Monsieur Louis-Marie Sire pour son activité agricole*
- *Demande de garantie d'emprunt par Lorient Habitat pour la construction de 6 logements aux Korrigans*

Préambule

1- Vœu des élus de la commune de Quistinic sur la crise agricole

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de Lorient Agglomération sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles. Cette dimension s'est considérablement renforcée depuis la fusion intervenue en 2014 avec la communauté de communes de Plouay du Scorff au Blavet.

En effet à Quistinic, ce sont 30 exploitations agricoles et 51 emplois directs qui sont concernés.

Au-delà de cette dimension identitaire, les 750 exploitations, soit 1500 emplois directs, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour le Pays de Lorient. L'activité agricole produit également une activité dans d'autres domaines tels le BTP, les transports..., un emploi direct générant 7 emplois indirects.

Face à la crise que traverse l'agriculture, et notamment l'élevage, les élus de la commune de Quistinic comme ceux de Lorient Agglomération souhaitent rappeler leur attachement sincère à la filière, témoigner de leur pleine compréhension des enjeux, ainsi que de leur profonde inquiétude, face aux grandes difficultés rencontrées par les producteurs.

L'agriculture doit être préservée, et pour ce faire, il faut trouver des réponses rapides et efficaces à cette crise.

La dérégulation des marchés européens ; les filières confrontées au dumping social, considérant que certains pays de l'Union Européenne ont une législation et une réglementation du travail moins contraignantes qu'en France ; la faible valeur ajoutée ; la complexité administrative française ; et l'incohérence autorisant l'entrée en France de produits non-soumis aux contraintes des normes imposées aux producteurs nationaux, sont probablement les raisons qui ont provoqué cette crise.

La politique agricole est une des compétences de l'Union européenne, et c'est bien à ce niveau que devront être trouvés les outils de régulation et d'harmonisation à la hauteur de la gravité de la crise. Il est avant tout nécessaire de trouver une réponse à l'échelle européenne à la question des prix, afin d'annihiler les distorsions de concurrence existant aujourd'hui entre les pays membres, mais aussi du fait de pays tiers à l'Union.

Nous souhaitons notamment que l'Etat français intervienne fortement auprès de la Commission européenne sur la question de la traçabilité de la production, mentions d'origines, dans un souci de garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs.

L'Etat a proposé des mesures, notamment au travers d'un plan de soutien gouvernemental à l'élevage, présenté le 22 juillet 2015, complétées récemment par de nouvelles propositions. Si ces aides ne régleront pas la question des prix, elles doivent néanmoins permettre aux producteurs de surmonter l'urgence et doivent par conséquent être apportées au plus vite.

Nous en appelons à aller plus loin, et à mettre en place des mesures structurelles permettant de pérenniser cette activité économique essentielle, dans un partenariat équilibré et loyal entre les acteurs de la filière. Celles-ci pourront prendre corps au travers d'un grand plan stratégique à l'échelle de la Bretagne, visant à assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée, notamment autour de la mise en place d'une plateforme réunissant tous les acteurs de la filière.

La filière aura quant à elle à se réorganiser et mieux se structurer afin de peser plus fortement dans ses relations économiques avec la grande distribution.

Pour que la filière puisse sortir durablement de cette crise, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous : l'Union européenne, l'Etat, les producteurs, les abatteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités et consommateurs.

Pour notre part à Quistinic, nous confortons le même vœu avec Lorient Agglomération, et nous continuerons à nous engager pleinement aux côtés des acteurs de la filière, et mobiliserons l'ensemble des leviers dont nous disposons, pour les accompagner dans la promotion d'une agriculture durable, innovante, misant sur la qualité et performante sur les plans économique et social.

Jean-Pierre Fouillé indique que l'agriculture est une richesse pour la commune. En effet, Il serait intéressant de travailler sur un lieu de vente, mis à disposition des producteurs locaux, pour que ces derniers puissent proposer un service de proximité à la population et ainsi distribuer leurs produits en circuit court.

Madame Le maire précise que le marché du mercredi soir et du vendredi matin offre cette prestation à la population, puisque des producteurs locaux viennent y vendre leurs produits. Toutefois, l'idée de Jean-Pierre Fouillé est intéressante et Madame Le Maire souhaite qu'il travaille sur ce projet.

2- Village de Poul Fetan

Dans son numéro de mars 2016, la revue « ça m'intéresse » a réalisé une étude statistique sur les 200 meilleurs sites de loisirs en France. Le site du Village de Poul Fetan est classé 4^{ème} au classement général, 3^{ème} dans la catégorie Histoire/Archéo et 1^{er} pour la région Bretagne. Madame Le Maire tient à remercier chaleureusement Réjane Even et son équipe qui animent et entretiennent le site. Ce résultat fera indéniablement une bonne publicité pour le Village de Poul Fetan. Des revues ont été expédiées au Conseil Départemental, à Lorient Agglomération et à la SPL Compagnie des Ports du Morbihan, gestionnaire du site.

Réf : 2016_001

Compte de gestion 2015 du Budget Communal

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 pour le budget communal ont été réalisées par le receveur en poste à Hennebont et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour le budget de la commune pour l'exercice 2015 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous:

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2014
Fonctionnement	1 170 940.54	826 371.56	344 568.98
Investissement	1 326 929.13	1 527 727.65	- 200 798.52

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	420 181.60	420 181.60	344 568.98	344 568.98
Investissement	- 70 812.50	0.00	- 200 798.52	- 271 611.02

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_002

Compte de gestion 2015 du Budget Poul Fetan

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 pour le budget Poul Fetan ont été réalisées par le receveur en poste à Hennebont et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif Poul Fetan.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour le budget Poul Fetan pour l'exercice 2015 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2015
Fonctionnement	172 374.97	196 335.01	- 23 960.04
Investissement	0	7 419.95	- 7 419.95

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	- 5 777.89	0	- 23 960.04	- 29 737.03
Investissement	- 27 445.13	0	- 7 419.95	- 34 865.08

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_003

Compte de gestion 2015 du Budget Lotissement

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 pour le budget Lotissement ont été réalisées par le receveur en poste

à Hennebont et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif Lotissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour le budget Lotissement pour l'exercice 2015 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2015
Fonctionnement	199 252.00	41 950.68	157 301.32
Investissement	0	180 000.00	- 180 000.00

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	- 167 090.78	0	157 301.32	- 9 789.46
Investissement	180 000.00	0	- 180 000.00	0.00

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_004

Compte Administratif 2015 du Budget Communal

Sous la présidence de Mr Edouard LE PEN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 du Budget Communal, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 170 940.54	826 371.56	344 568.98
Investissement	1 326 929.13	1 527 727.65	- 200 798.52

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2014 soit :

	Reports de l'année 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	0.00	344 568.98
Investissement	- 70 812.50	- 271 611.02

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget Communal.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Edouard Le Pen indique que lors de la rencontre avec le trésorier d'Hennebont, qui suit les finances de la commune, ce dernier a précisé que le taux d'endettement de la commune, indiqué sur les données fiscales et financières accessibles au public, est erroné. En effet, lors du transfert du budget assainissement à Lorient Agglomération, un procès-verbal de mise à disposition de l'actif aurait dû être réalisé par les services de Lorient Agglomération afin que les emprunts du budget assainissement n'apparaissent plus dans les finances de la commune. Ce document n'ayant pas été fait, le montant de l'endettement indiqué est de 1 293€/habitant alors qu'il est en réalité de 642.50€/habitant.

Un courrier sera envoyé à Lorient Agglomération pour que la situation soit mise à jour.

Réf : 2016_005

Compte Administratif 2015 du Budget Poul Fetan

Sous la présidence de Mr Edouard LE PEN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 du Budget Poul Fetan, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	172 374.97	196 335.01	- 23 960.04
Investissement	0	7 419.95	- 7 419.95

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2014 soit :

	Reports de l'année 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	- 5 777.89	- 29 737.93
Investissement	- 27 445.13	- 34 865.08

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget Poul Fetan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_006

Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement

Sous la présidence de Mr Edouard LE PEN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	199 252.00	41 950.68	157 301.32
Investissement	0.00	0.00	0.00

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2014 soit :

	Reports de l'année 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	- 167 090.78	- 9 789.48
Investissement	0.00	0.00

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0)

19h35 : Arrivée de M Philippe Thibault

Réf : 2016_007

Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget communal

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015 de la Commune, par le Conseil Municipal,

Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : + 344 568.98 €

Vu le résultat d'investissement s'élevant à : - 271 611.02 €

Madame le Maire signale que le Compte Administratif 2015 de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 344 568.98 € qu'il convient d'affecter au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une reprise au budget primitif 2016, et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement : 344 568.98 € (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés)

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_008

Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 14,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 de la Commune

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Certains élus s'interrogent sur le coût financier que représentent les Temps d'Activité Périscolaires. Un bilan sera réalisé et transmis aux élus par mail.

Réf : 2016_009

Vote du Budget Primitif 2016 Poul Fetan

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 14,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif Poul Fetan pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget Primitif 2016 Poul Fetan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_010

Vote du Budget Primitif 2016 Lotissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 14,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif Lotissement pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget Primitif 2016 Lotissement.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_011

Vote des taux 2016

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer et de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les taux d'imposition 2016 ci-dessous (reconduction des taux 2015) :

Taxe d'habitation	16,07 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,63 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,46 %

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_012

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L5211-56 autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à réaliser des prestations de services pour les collectivités,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et de la Communauté de communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet au 1^{er} janvier 2014

Madame le Maire rappelle que, conformément à ses statuts, Lorient Agglomération peut réaliser des prestations pour ses communes membres notamment en matière d'urbanisme.

Lorient Agglomération dispose depuis 2000 d'un service d'urbanisme qui réalise notamment les missions d'élaboration, modification et révision des Plans Locaux d'Urbanisme pour ses communes membres.

Une convention sera établie afin de préciser les modalités pratiques et financières de la prestation confiée à Lorient Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune à Lorient Agglomération à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention relative à cette prestation.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_013

Projet d'implantation d'une station radio électrique TDF

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la société TéléDiffusion de France d'installer une station radio électrique à la zone d'activité de Kergroix sur la parcelle des services techniques. Cette installation permettra une couverture indoor de la commune à 100% pour les objets connectés et la téléphonie mobile.

La société propose un bail d'une durée de 12 ans renouvelable pour la mise à disposition du terrain ainsi qu'une réservation annuelle de 400€ pendant 3 ans maximum (location terrain nu) ou un loyer de 1 800€ pour le site construit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (**Pour : 12 - Abstentions : 2**) :

- d'autoriser la société TDF à installer une station radioélectrique sur la parcelle des services techniques à la zone d'activité de Kergroix moyennant un loyer annuel de 1 800.00€ ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment le contrat de location.

(Résultat du vote : A la majorité, Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 2)

Il est demandé qu'une information sur l'impact de cette installation soit demandée à la société TDF et transmise aux élus.

Réf : 2016_014

Convention 2016 relative au fonctionnement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine "

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à passer avec la SPL Compagnie des Ports du Morbihan pour la mise à disposition, en 2016, du personnel d'encadrement

du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine " mis en place au village de Poul Fetan.
La participation financière serait de 45 000,00 € pour l'année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- approuve les termes de la convention 2016 passée avec la SPL Compagnie des Ports du Morbihan,
- accepte le financement de la mise à disposition du personnel d'encadrement du chantier d'insertion " Nature et Patrimoine ", à hauteur de 45 000,00 € annuel,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental et la Direccte pour le financement de l'encadrant du chantier d'insertion.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_015

Subvention exceptionnelle pour les voyages scolaires des enfants de l'école du Chat Perché

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande des enseignants de l'école du Chat Perché pour le financement des voyages scolaires des élèves.

Les classes de cycles 1 et 2 participeront à une classe de mer 3 jours dont le coût s'élève à 200€/élève, et la classe de cycle 3 partira visiter le Puy du Fou durant une journée, le coût s'élève à 120€/élève.

Au vu du coût que les familles devront supporter, l'équipe pédagogique demande une subvention exceptionnelle à la municipalité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- Accorde une aide exceptionnelle à hauteur de 10€/élève de l'école du Chat Perché pour les voyages scolaires réalisés en 2016.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget principal.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_016

Demande de subvention pour le prochain spectacle de Noël aux enfants des écoles communales

Madame le Maire souhaite proposer aux enfants des écoles maternelles et primaires de la commune, un spectacle pour la fin décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- approuve le projet ci-dessus,
- autorise madame le Maire à signer une convention avec une compagnie de théâtre.
- sollicite une subvention, dans le cadre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant, auprès du Conseil Général (50 %).

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_017

Subvention à l'association l'Essor Breton

Madame le Maire présente la manifestation sportive organisée par l'essor Breton. Il s'agit d'une course cycliste (un contre la montre) organisée le samedi 7 mai au départ du centre bourg de Quistinic pour une arrivée à Bubry. L'association demande à la municipalité une aide financière de 120€ qui permettra d'acheter les récompenses des vainqueurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide exceptionnelle de 120€ à l'association l'Essor Breton.
- inscrit les crédits nécessaires au budget.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

La demande de subvention pour le cyclo-cross organisé par l'APEL de l'école Ste Thérèse sera traitée au prochain conseil municipal lors du vote des subventions aux associations.

Réf : 2016_018

Prime exceptionnelle à Mme Sylvie Jégouzo

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la construction du pôle enfance jeunesse s'est achevée courant octobre 2015, et que Mme Sylvie Jégouzo s'est engagée et a fait preuve d'efficacité tant dans le suivi du projet de construction que dans l'élaboration de la nouvelle organisation du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire. Aujourd'hui, l'utilisation du site est optimisée et les différents services sont bien organisés.

Madame Le Maire propose de verser une prime exceptionnelle à hauteur de 700.00€ à Sylvie Jégouzo pour le travail accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder une prime exceptionnelle de 700.00 € à Mme Sylvie Jégouzo.
- inscrit les crédits nécessaires au budget.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2016_019

Location de la parcelle YL 35 sise Keryvon à Monsieur Louis-Marie Sire pour son activité agricole

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le code civil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire expose la demande de Monsieur Louis-Marie Sire, éleveur biologique de bêtes à viande à Kermelin en Quistinic, qui, dans un souci de maintien et de développement de son activité agricole, demande à la municipalité de pouvoir exploiter la parcelle cadastrée YL 35 située à Keryvon d'une contenance de 40 557m².

Après avoir exposé les modalités des baux ruraux et du fermage, Madame le Maire indique que le bail rural sera effectué par un notaire, et que toutes les conditions de la location y seront indiquées. Elle propose notamment de fixer le prix du fermage à 150€/hectare/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 10 - abstentions : 4) :

- autorise Madame Le Maire à signer le bail rural mettant à la disposition de Monsieur Louis-Marie Sire la parcelle YL 35 située à Keryvon dans le cadre de son exploitation agricole.
- dit que le bail rural sera réalisé impérativement chez un notaire.
- fixe le fermage à 150€/hectare/an.
- indique que le plan cadastral et l'extrait du PLU sont joints à la présente délibération.

(Résultat du vote : A la majorité, Pour : 10 - Contre : 0 - abstentions : 4)

Réf :	2016_020
-------	----------

Demande de garantie d'emprunt par Lorient Habitat pour la construction de 6 logements aux Korrigans

Lorient Habitat a décidé une opération de construction de 6 logements individuels situés aux Korrigans à Quistinic.

Cette opération sera financée par un emprunt d'un montant de 12 000€ consenti par le Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique (CIL Atlantique).

Il est proposé d'accorder la garantie de la commune de Quistinic à concurrence de 50% du montant de l'emprunt précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la demande formulée par Lorient Habitat ci-après l'Emprunteur,

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

- accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 6 000€, représentant 50% d'un emprunt à taux réduit d'un montant de 12 000€ que l'Emprunteur se propose de contracter auprès du CIL Atlantique.
Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 6 logements individuels situés aux Korrigans.
- Les caractéristiques de ce prêt consenti par le CIL Atlantique sont les suivantes :
Prêt à taux réduit
Montant du prêt : 12 000€
Durée : 40 années
Périodicité : annuelle
Index : Livret A

Taux d'intérêt annuel : index livret A révisé selon les modalités décrites ci-après, diminué d'une marge de 2.25% étant précisé que le taux plancher minimal est fixé à 0.25%.

Le taux du livret A pris en compte pour le calcul des intérêts de la première échéance est celui en vigueur à la date du premier versement.

En cas de versements multiples, l'index Livret A pris en compte pour le calcul des intérêts intercalaires de la première échéance est celui en vigueur à la date du premier versement, pour les versements postérieurs à une précédente échéance, celui en vigueur à la date d'échéance précédente.

A compter de la deuxième échéance, le taux du livret A pris en compte pour le calcul des intérêts sera celui qui était en vigueur à la date d'échéance précédente. Cette règle s'applique également sur le calcul des intérêts en cas de différé d'amortissement.

A l'émission du contrat, le TAEG est de 0.25%.
Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance.
Modalité de révision : double révisabilité limitée

- Accorde sa garantie pour la durée totale du prêt. En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Quistinic s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du CIL Atlantique adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Mandate Madame Le Maire pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CIL Atlantique et l'Emprunteur et pour signer tous les documents.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Démarrage des opérations immobilières menées par Lorient Habitat** : les travaux vont commencer début avril par la construction des maisons individuelles aux Korrigans, puis sur l'îlot Bigoin et s'achèvera par la restauration du presbytère.
- **Réflexion sur la location de terres agricoles appartenant à la commune** : cette question a fait l'objet d'une délibération (réf : 2016_019).
- **Avancement de la procédure décennale pour les infiltrations d'eau à la mairie** : le dossier est toujours en cours, les opérations d'expertise se poursuivent et s'étendent aux sociétés Socotec, Schindler et Bretagne Ingénierie. L'expert devra fournir son rapport pour le 15 juillet 2016 aux greffes du Tribunal Administratif de Rennes.
- **Point sur l'aménagement des places de la Mairie et de Leur Vras et sur la rencontre avec le diocèse** : une réunion avec le diocèse a eu lieu le jeudi 18 février, puis une autre avec les parents d'élèves, la directrice de l'école Ste Thérèse et le recteur, le lundi 7 mars. Lors de ces deux réunions, le projet proposé par les cabinets Urbaé et Horizons Paysage a été présenté et n'a pas fait l'unanimité par rapport à la suggestion de réaliser 2 parkings sur le parc Ty Parrez, propriété du diocèse. Ces 2 parkings permettraient de sécuriser l'accès à l'école et de proposer des places de stationnement pour les parents, les enseignantes, le personnel de la mairie et les élus. Une proposition de vente a été faite par des parents d'élèves et le diocèse, et uniquement pour un parking. Le parking situé le long de la rue de la Résistance a été refusé d'emblée. Face à l'indécision des parents d'élèves et du diocèse, Madame le Maire leur a laissé un délai de réflexion de 2 semaines pour donner leurs réponses.
- **Une nouvelle association communale : Copains Coop'ânes**. Armelle Latrouite, Présidente de l'association, a rencontré Anne-Marie Pernel pour lui présenter les activités proposées et les projets de l'association. Elle a notamment présenté un projet d'accompagnement des enfants en carriole de l'école au pôle enfance jeunesse. Malgré l'intérêt de la démarche, l'inspecteur primaire a déconseillé les élus d'avoir recours à ce mode de transport au vu des contraintes qu'il représente.

- **Déchets ménagers : simplification du tri.** Lorient Agglomération a édité un document indiquant les nouvelles modalités du tri des déchets. Afin d'impliquer la population dans ce nouveau système, des agents de l'agglomération réaliseront une campagne de sensibilisation auprès de la population de l'ex-communauté de communes de la région de Plouay, qui ne disposait pas de ce tri auparavant.
- **Semaine pour les alternatives aux pesticides :** du 20 au 30 mars, le syndicat du bassin du Scorff propose un programme d'animations pour petits et grands sur la thématique « les alternatives au pesticides ». Le programme est disponible en mairie ou sur les sites www.semaine-sans-pesticide.fr et www.syndicat-scorff.fr
- **Médecine préventive pour le personnel communal :** l'AMIEM s'est désengagée de la médecine préventive pour les salariés de la fonction publique territoriale. De ce fait, le Centre de Gestion du Morbihan et Lorient Agglomération ont proposé aux communes d'adhérer à ce service. Dans le cadre de la mutualisation et dans une logique de territoire, la commune s'oriente vers le service de médecine préventive de Lorient Agglomération. Un médecin et des infirmières sont en cours de recrutement.
- **Dotation de soutien à l'investissement local :** un an après le lancement des Assises des ruralités, acte fondateur de la nouvelle politique en faveur des territoires, le Gouvernement a mis en place une politique des ruralités renouvelée, cohérente et volontariste dans le but de donner aux territoires ruraux les moyens de leur développement. L'effort de l'Etat se traduit, en 2016, par la mobilisation d'une enveloppe nationale d'un milliard d'euros supplémentaires au bénéfice des projets portés par les communes et leurs groupements. Pour la Bretagne, ce soutien renforcé se concrétise par la mise à disposition d'une dotation exceptionnelle de 50 millions d'euros. C'est à ce titre, que la commune a déposé une demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des espaces publics du bourg : aménagement des places de la mairie et Leur Vras et des ruelles attenantes. Travaux qui entrent dans les conditions d'obtention de cette dotation.
- **Calendrier des fêtes :** samedi 19 mars : loto de l'amicale laïque, vendredi 25 mars : soirée conte du CAB au gîte, dimanche 27 mars : fest deiz de l'ACLK, samedi 2 avril : animations association copains coop'ânes (rando bourg, discussion sur la thématique voyager avec des ânes) et assemblée générale, samedi 9 avril : concours de dessin de l'association Pause Café, samedi 23 avril : commémoration à Kerdinam - repas à emporter (rougail saucisses) du FCQ.

Fin de séance : 22h30